

**OBJET AUTORISATION DE LANCER UNE ETUDE DE FAISABILITE
 POUR LA MODERNISATION DE LA RESTAURATION MUNICIPALE
 DE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET DE SOLLICITER UN COFINANCEMENT
 DE L'ETAT POUR SA REALISATION**

FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE

La ville de Saint Denis dispose d'un service de restauration municipale assurant la distribution de repas dans les cantines scolaires des écoles maternelles, élémentaires et primaires ainsi que dans le cadre des activités extrascolaires (centre de lecture, mercredis jeunesse, centres aérés, ...).

Le nombre de repas servi est d'environ 6 000 000 pour l'année.

La Ville de Saint Denis veut moderniser la restauration municipale au bénéfice notamment des élèves des écoles primaires et se fixe comme principaux objectifs :

- le respect optimal des règles d'hygiène et de sécurité dans l'approvisionnement, le stockage, la production et la distribution des repas ;
- l'amélioration de la qualité des prestations ;
- la participation au développement du tissu économique réunionnais dans le cadre du développement durable ;
- l'accueil et le confort des enfants ;
- une meilleure maîtrise des coûts de production.

En conséquence, la Ville souhaite lancer une étude de faisabilité pour déterminer :

- le mode de gestion le plus efficient de la restauration collective (mode d'approvisionnement des denrées, détermination des lieux de production et de distribution, ...)
- le coût des investissements nécessaires.

Le coût estimatif de cette étude est d'environ 200 000 € TTC (185 000 € HT).

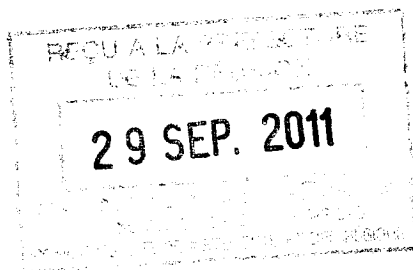
Cette étude peut faire l'objet d'un cofinancement de l'Etat (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) pouvant atteindre 100 % (185 000 € HT). Vous trouverez en annexe la note d'identification du projet.

Rapport n° 11/5-28

Je vous demande donc de m'autoriser :

- à lancer une étude de faisabilité pour la modernisation de la restauration municipale ;
- à solliciter le cofinancement de l'Etat (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- à signer les documents liés à cette affaire ;
- à recouvrer les recettes y afférentes ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET AUTORISATION DE LANCER UNE ETUDE DE FAISABILITE
POUR LA MODERNISATION DE LA RESTAURATION MUNICIPALE
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET DE SOLLICITER UN COFINANCEMENT
DE L'ETAT POUR SA REALISATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-28 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Autorise le Maire à lancer une étude de faisabilité pour la modernisation de la restauration municipale de la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à solliciter le cofinancement de l'Etat (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) pour la réalisation de l'étude de faisabilité sur la base du plan de financement prévisionnel suivant : coût estimatif de l'étude de 200 000 € TTC (185 000 € HT) avec une possibilité de cofinancement de l'Etat pouvant atteindre 100 % (185 000 € HT).

ARTICLE 3 Autorise le Maire à signer les documents liés à cette affaire.

ARTICLE 4 Autorise le recouvrement des recettes y afférentes.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011



LE MAIRE

29 SEP. 2011

Gilbert ANNETTE